

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 3 septembre 2020

Présents : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle.

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, DESEUVRE Christophe, GAUTHIER Cédric, MORILLON Serge, TYTGAT Loïc.

Absents excusés : Madame LANDRÉ Béatrice (pouvoir à RENOU Christelle), Madame CARON-JOSSO Sandrine (pouvoir à BOULAY Maryvonne), Madame JOLY-LAVRIEUX Martine (pouvoir à GUILLOU Sylvie)

Messieurs MARCO Benjamin (pouvoir à DELGADO Louis)

Madame Laure-Aline CHERAMY a été élue secrétaire

### 2020-44 –Convention avec le Conseil Départemental pour les travaux d'aménagements sécuritaires des entrées du bourg

Madame BOULAY Maryvonne, Maire, informe qu'il convient de passer une convention avec le Conseil Départemental concernant les travaux d'aménagements sécuritaires des entrées du bourg, afin que l'on puisse récupérer le FCTVA à l'issue des travaux. Un avis technique favorable à déjà été obtenu de la part du Conseil Départemental. Mme le Maire rappelle qu'un exemplaire du projet de convention a été envoyé à chacun et que l'on ne peut commencer les travaux que quand le Conseil Départemental aura validé les plans des travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, par 3 abstentions et 12 voix pour, décident de passer une convention avec le Conseil Départemental pour les travaux d'aménagements sécuritaires des entrées du bourg et d'autoriser Madame le Maire à faire les démarches nécessaires auprès du service concerné.

### 2020-45- DM Admission en non-valeur

Madame le Maire informe qu'une décision modificative doit être prise pour pouvoir passer les admissions en non-valeur, concernant les impayés de cantine des exercices 2017 à 2019, qui ont été voté lors du conseil du 23 janvier 2020. Mme le Maire propose les écritures suivantes :

* compte 6541 :	+ 254.81
* compte 60632 :	- 254.81

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, les membres du Conseil municipal, décide d'autoriser Madame le Maire à passer ses écritures et d'autoriser Madame le Maire à mandater cette admission en non-valeur

### 2020-46- DM restitution de caution

Madame le Maire informe qu'une décision modificative doit être prise pour pouvoir rembourser les cautions versées lors de locations de salles. En effet, avec l'épidémie que nous connaissons actuellement des locations de salles n'ont pu aboutir en raison du confinement. Cependant, des cautions avaient été versées et doivent être restituées. Mme le Maire propose les écritures suivantes :

* compte 673 :	+ 186.00
* compte 60632 :	- 186.00

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, les membres du Conseil municipal, décident d'autoriser Madame le Maire à passer ses écritures et d'autoriser Madame le Maire à mandater ces restitutions de caution.

### 2020-47- Demande de subvention CAF pour du mobilier périscolaire

Madame CHÉRAMY Laure-Aline, adjointe déléguée, présente aux membres du conseil municipal présents l'appel à projet dans le cadre du renouvellement du mobilier présent à l'accueil périscolaire. Ce mobilier sert lors de l'accueil périscolaire en période scolaire mais également le mercredi et pendant les vacances scolaires avec l'association Ribambelle.

Une subvention peut être accordée par la CAF à hauteur de 50% H.T. Le projet comporte l'acquisition de 15 chaises pour les maternelles et 4 tables réglables. Mme GUILLOU demande s'il y a un minimum de subvention, Mme BOULAY lui répond non que c'est une enveloppe fermée donc plus il y a de demandes moins grosses sont les sommes accordées de subvention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent le projet présenté par Madame Laure-Aline CHERAMY pour remplacer le mobilier de l'accueil périscolaire, pour un montant de 1 553.98€ HT soit 1 864.78€ TTC. Demandent l'octroi d'une subvention à hauteur de 50% de la dépense engagée et autorisent le Maire à faire le nécessaire pour mener à bien ce dossier.

#### 2020-48- Demande de subvention pour l'école numérique

Madame CHÉRAMY Laure-Aline, adjointe déléguée, présente aux membres du conseil municipal présents l'appel à projet dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, le ministère de l'éducation nationale a publié un nouvel appel à projets « école numérique innovante et ruralité ».

L'équipe enseignante demande de pouvoir équiper les classes de GS/CP et en tableaux numériques et de deux ordinateurs portables : un pour la classe de CE1/CE1 et un pour la direction. L'accès à la culture numérique est une priorité du projet d'école et du Projet Educatif Territorial. Une subvention peut être accordée par l'état à hauteur de 50% H.T. de la dépense engagée par école.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent le projet présenté par Madame Bénédicte GIUNTINI, Directrice de l'école « La Source » pour équiper la classe de GS/CP d'un tableau numérique et de deux ordinateurs portables : un pour la classe de CE1/CE1 et un pour la direction, pour un montant de : 4 428.00 € H.T., soit : 5 35 313.60 € T.T.C. Demandent l'octroi d'une subvention à hauteur de 50% de la dépense engagée et autorisent le Maire à faire le nécessaire pour mener à bien ce dossier.

#### 2020-49- Organisation du temps périscolaire à compter de septembre 2020

Madame le Maire laisse la parole à Madame Laure-Aline CHERAMY, qui rappelle aux membres du Conseil municipal présents que suite à la délibération du 23 juillet 2018, l'Association « Ribambelle & Cie » représentée par son Président Monsieur BRIANT Thierry, organise l'accueil périscolaire du mercredi en partenariat avec la collectivité.

Cet accueil a lieu de 7h30 à 18h30 avec prise des repas à la cantine le midi, encadré par les agents de cette association. Une compensation financière sera versée par la collectivité à l'Association « Ribambelle & Cie » pour l'organisation du mercredi matin qui devrait être à la charge de la collectivité.

Une convention de mise à disposition du personnel communal a été signée le 26 octobre 2018, entre les deux parties pour la mise à disposition d'agent à raison de 3 heures le mercredi matin. L'Association remboursera à la collectivité le coût agents sur présentation d'un décompte trimestriel. La convention de mise à disposition des locaux a été étendue au mercredi après-midi à compter de septembre 2019.

Mme BOULAY informe que le territoire remet en place les animations dans la salle junior les mercredis de 15h à 17h à partir du 9 septembre. Mme CHERMAY précise que les enfants y vont quand ils veulent et sans inscription. Mme MOTTIER dit que ce ne sont pas des enfants qui vont de toute façon au centre aéré.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, par 1 abstention et 14 voix pour décident d'organiser en partenariat avec l'Association « Ribambelle & Cie » l'accueil périscolaire du mercredi de 7h30 à 18h30 à compter du 02 septembre 2020 et de verser une compensation financière à cette association sous présentation d'un budget prévisionnel et d'un bilan de fin d'année, d'un montant de 9 000,00 € versée en trois trimestres, soit : 15 décembre 2020, 30 mars 2021 et 30 juin 2021 pour l'organisation de l'accueil périscolaire du mercredi.

#### 2020-50- Transfert de la compétence IRVE au SIDELC

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de charge pour Véhicules Electriques et hybrides Rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Mme BOULAY précise que cela concerne le transfert de la gestion électrique de la borne. A partir du moment où on accepte le transfert, nous recevrons la subvention. Le service de maintenance commence quand la borne est en fonction. Plus la borne sera utilisée moins la maintenance coûtera chère.

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 3 des statuts du SIDELC, le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » suppose l'adoption de délibérations concordantes de l'organe délibérant de la collectivité et du Syndicat, Considérant que le SIDELC, sous réserve d'un engagement formel des communes de transférer la compétence IRVE au syndicat, financera 50% du coût HT de la totalité de l'investissement, Considérant qu'il convient également de confirmer l'engagement de la collectivité sur la contribution forfaitaire de 640 € / an / borne au fonctionnement du service,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SIDELC,
- Approuve, au titre de la compétence IRVE, le transfert au SIDELC de la borne de recharge pour véhicules électriques installé rue des Vergers à AZE,
- Accepte sans réserve le règlement administratif, technique et financier d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » tel qu'adopté par le Comité syndical du SIDELC dans sa délibération n° 2016-11 du 14 avril 2016,
- S'engage à verser au SIDELC la contribution aux charges d'exploitation fixée à 640 € / borne / an dans les conditions adoptées par le Comité Syndical du SIDELC dans sa délibération n° 2016-11 du 14 avril 2016 relative au règlement administratif, technique et financier d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques »,
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget communal et donne mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues au SIDELC,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert et à la mise en œuvre du règlement administratif, technique et financier d'exercice de la compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques,

Demande au SIDELC, après transfert de la compétence, le versement de la subvention de 50% du coût HT de la totalité de l'investissement de l'infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

#### 2020-51 compléments à la délibération de délégations consenties au Maire

Madame le Maire informe que suite à la délibération 2020-26 prise lors du conseil municipal du 4 Juin 2020, la préfecture nous demande par courrier de bien vouloir apporter des compléments à certaines délégations.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident :

- Le montant des tarifs pour le stationnement à hauteur de 200 € à l'unanimité,
- Le montant de la préemption sans avis du conseil à hauteur de 60 000€ par 1 voix contre, 2 abstentions et 12 voix pour,
- Le montant des conséquences dommageables suite à un accident avec un véhicule municipal à hauteur de 5 000 € à l'unanimité,
- Le montant pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 10 000 € par 3 abstentions et 12 voix pour,
- Le montant pour le droit de priorité à hauteur de 60 000€ par 3 abstentions et 12 voix pour,
- Que le Maire peut intenter toutes les actions en justice.

#### 2020-52 choix des entreprises pour la réalisation du programme de voirie 2020

Monsieur Serge Morillon, troisième adjoint, présente aux membres du conseil municipal présents, les devis concernant les travaux de voirie entrant dans le programme de travaux 2020. Pour rappel ces travaux sont inscrits au BP 2020. Plusieurs devis ont été reçus en mairie.

Il explique qu'un estimatif a été fait d'avoir un montant pour inscrire ces travaux au BP 2020. Le montant était de 24 548.00 HT. Il n'y a pas besoin de passer par une procédure de marché car le seuil est de 40 000 HT (décret 2019-1344 du 12/12/2019).

Des devis ont donc été demandés aux entreprises suivantes : MARMION TP, COLIN TP, EUROVIA et PIGEON TP

Ont répondu les entreprises suivantes : COLIN TP, EUROVIA et PIGEON TP

Les entreprises suivantes sont venues sur place pour faire le devis : EUROVIA et PIGEON TP

	<b>COLIN TP</b>	<b>EUROVIA</b>	<b>PIGEON TP</b>
CHEMIN DU CARILLON	4 052.50	5 475.00	3 014.51
RUE DE LA VALLEE	3 033.50	2 537.75	2 264.68
ROUTE DE GORGEAT A LA BRIOCHETTERIE	22 026.00	23 405.00	17 424.24
LE PLESSIS	2 312.00	2 431.00	1 752.80
<b>TOTAL HT</b>	<b>31 424.00</b>	<b>33 848.75</b>	<b>24 456.23</b>

Il y a une modification concernant le prix proposé par l'entreprise PIGEON TP, une nouvelle proposition a été faite après discussion avec l'entreprise à 24 000€ HT.

Au vu des devis, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident de retenir l'entreprise PIGEON TP pour la réalisation des travaux de voirie 2020, pour un montant de : 24 456.23 € HT, soit : 29 347.47€ TTC et d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des devis correspondant à ces travaux.

#### 2020-53 choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux d'aménagements sécuritaires des entrées du bourg

Mr Serge Morillon, troisième adjoint, présente aux membres du conseil municipal présents, les résultats de la procédure de marché adapté (MAPA) qui a été lancée dans le cadre du projet de travaux d'aménagements sécuritaires des entrées du bourg. Pour rappel ces travaux sont inscrits au BP 2020 et ont fait l'objet de demande de subventions (DETR et DSR).

Mr MORILLON informe que c'est le cabinet IRH qui a fait le dossier de consultation. Les critères étaient sur la valeur technique, la prestation, le planning et le prix proposé. Une seule entreprise a répondu, c'est l'entreprise PIGEON TP.

Au vu du rapport effectué par IRH, les membres du Conseil municipal, par 3 abstentions et 12 voix pour, décident de retenir l'entreprise PIGEON TP pour la réalisation des travaux d'aménagement sécuritaires des entrées du bourg, pour un montant de : 84 907.29€ HT, soit : 101 888.75€ TTC et d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des devis correspondant à ces travaux.

#### 2020-54 Demande de subvention Perche Nature

Madame le Maire informe les élus que l'association Perche Nature sollicite une subvention pour l'année 2020. Le courrier de demande nous est parvenu le 20 Août en mairie et n'a donc pu être vu avec l'ensemble des autres demandes en début d'année. Pour rappel, dans le cadre du projet objectif climat 2030, nous travaillons en partenariat avec eux.

Madame le Maire propose de donner une subvention à cette association à hauteur de 50€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner une subvention de 50€ à l'association Perche Nature et d'autoriser le Maire à effectuer les démarches nécessaires à son versement.

#### 2020-55 Maintenance du site internet

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Cédric GAUTHIER, en charge de la communication et de l'information. Pour mémoire, il avait été décidé lors du conseil municipal du 6 Juin 2019 de retenir le devis de Mr LECOMTE Philippe pour faire le site internet de la commune et sa maintenance.

Cependant une mauvaise compréhension du devis à l'époque concernant le tarif de la maintenance a eu lieu. En effet, il a été compris que le prix était de 50€/an alors que c'était par mois.

Madame le Maire propose d'accepter le devis de maintenance au tarif de 45€/mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 1 abstention et 14 voix pour, décide de signer le devis de maintenance de Mr LECOMTE Philippe pour 45€/mois et d'autoriser le Maire à effectuer les démarches nécessaires à son versement.

#### 2020-56 Composition de la commission d'appel d'offres

Madame le Maire informe que la préfecture a attiré notre attention sur la composition de la commission appel d'offres qui a été formé par délibération 2020-28 du 4 Juin 2020. La préfecture nous informe qu'il faut autant de titulaire que de suppléant dans la composition de cette commission.

Pour rappel, étaient membres de celle-ci : Mrs MORILLON, TYTGAT, DESEUVRE, DELGADO et CHERAMY en tant que titulaire et Mme CHERAMY était suppléante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de composer la commission, d'appel d'offres avec les membres ci-dessous :

Titulaires : Mrs Serge MORILLON, Louis DELGADO, Loïc TYTGAT et Christophe DESEUVRE

Suppléants : Mr Jacky CHERAMY, Mmes Laure-Aline CHERAMY, Catherine MOTTIER et Christelle RENO

## Divers

- Mme BOULAY lit les courriers reçus de l'association des conciliateurs de justice et AVEN 41 qui remercient le conseil municipal pour l'octroi d'une subvention.
- La réunion du planning avec les associations s'est déroulée mardi 2 septembre, tout s'est bien passé. Il va être mis un gel hydro-alcoolique à l'entrée. Les associations ont bien reçu le mémo pour l'utilisation des douches et sanitaires, mais elles ont indiqué qu'elles ne les utiliseraient pas et vont prévenir leurs adhérents en ce sens.
- Concernant le repas de la semaine qui est organisé par la commune, pour l'instant les réponses sont négatives majoritairement. La commission va prochainement se réunir à ce sujet, mais il est envisagé de ne pas faire le repas et de proposer un colis à la place. Il faut voir le nombre de personnes que cela représente et c'est aussi pour garder un signe de convivialité et leur dire qu'on ne les oublie pas.
- Mr DOLLEANS a pris sa retraite le 1<sup>er</sup> Août 2020.
- Mr CHERAMY Didier est en arrêt pour accident de travail jusqu'au 1<sup>er</sup> Octobre 2020 inclus.
- Mme BOULAY propose les dates suivantes pour la tenue des conseils municipaux : 1<sup>er</sup> Octobre, 5 Novembre et 10 décembre 2020.
- La tenue de la cérémonie des vœux sera envisagée selon l'évolution sanitaire.
- Mme BOULAY lit la liste des membres de la CCID retenu par la DGFIP.
- Mme BOULAY informe que chaque élu a reçu une première ébauche du règlement intérieur du conseil municipal qui sera mis au vote lors du prochain conseil municipal. Il convient d'envoyer toutes vos remarques et observations en mairie afin que l'on puisse travailler dessus en amont tous ensembles.
- Mr DELGADO prend la parole et informe que c'est la société RIM qui va procéder au remplacement des menuiseries de la bibliothèque et que ces travaux seront faits pendant les vacances de la Toussaint. Le devis est inférieur à l'estimatif que nous avons, la subvention accordée à ce titre sera revue en fonction du montant de la facture acquittée.
- Mme CHERAMY informe que la rentrée scolaire s'est bien passée compte tenu des conditions actuelles. Différents accès ont été mis en place pour éviter les regroupements de parents. Le lavage des mains avant d'aller en classe a été instauré. Le personnel est masqué et la cours de récréation a été zonée et différenciée. La restauration scolaire a également été zonée. Pour les GS, Mr GAUTHIER dit que les sanitaires ne sont pas très adaptés et qu'ils ont besoin d'aide pour se laver les mains, mais que l'on peut certainement baisser les savons. Mme CHERAMY dit qu'il y a un sens giratoire de mis en place et qui doit être respecté. Mr TYTGAT demande si en cas de cas covid on ne peut fermer qu'une classe ou est-ce que toute l'école sera fermée. Mr GAUTHIER lui répond que si fermeture il y a, ce n'est pas la mairie qui décide. Mme BOULAY dit que le protocole est fait selon les directives qu'a eu la directrice et qu'il est bien fait, et que si on doit fermer nous n'aurons pas le choix. Mme GUILLOU demande s'il y a des TPS à l'école, Mme BOULAY lui répond que oui, actuellement il y en a un et un autre va arriver en début d'année. Il faut que les enfants soient propres et que le comportement soit adapté. La classe des CM a été repeinte pendant les vacances, c'était un gros travail car les murs étaient abîmés. Il y a eu 45 et 47 enfants à la cantine depuis la rentrée. Dorénavant les parents doivent inscrire leurs enfants. Il y a eu des relances car il n'y avait pas beaucoup de réponses, mais cela se passe bien. Des tickets ont été récupérés.
- Mr GAUTHIER prend la parole et informe que le site internet va pouvoir ouvrir complètement. Chaque association aura un code d'accès et son référent à nommer et qu'il y aura une vérification de la mairie avant publication.
- La visite des locaux est toujours maintenue pour les élus le 19 septembre 2020.
- Mme MOTTIER dit qu'il y a toujours des dépôts de branchage dans le boulon. Mme BOULAY dit qu'il y a eu la même chose à la Vallée et au chemin du gouffre. Mme BOULAY signale

l'intrusion dans la salle des fêtes qui a lieu en pleine nuit pendant l'été et que des rodéos de mobylettes et motos ont également eu lieu.

- Mr TYTGAT demande si le fichier des personnes vulnérables a été mis à jour. Mme CHERMAY lui répond que seules 43 personnes ont été répondues en mairie et qu'une personne a demandé à ce qu'un élu soit son référent. Elle a également appelé les personnes vulnérables cet été. On va les relancer car il a été fait plus de 100 courriers.
- Mme GUILLOU demande s'il reste des masques en mairie, ne pourrait-on pas faire une distribution dans les boîtes aux lettres ? Mme BOULAY lui répond qu'il en reste en mairie et que si les gens en veulent ils peuvent venir en chercher et que l'on en a distribuer à tous les riverains de plus de 65 ans, que l'on a ouvert la mairie tous les jours pendant une semaine pour que les gens puissent venir en chercher et que quasiment personne n'est venu. Elle propose de mettre un masque dans chaque colis pour les aînés.

La séance est levée à 21h30.

Fait à Azé le 07 septembre 2020

Le Maire  
Maryvonne BOULAY